

# VOISINS & VOISINES

Publication gratuite du

**Comité  
de Quartier**  
Brivazac-Candau

37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 71 48 76 32

MARS  
2014

86

Rédaction - Mise en Page: Marc Alexandre - Dominique Burtin - Guéno Julien -  
Corinne Medina- Jean-Paul Messé - Christian Pujolle Publicité: Yvon Bouyer  
- Valérie Luinaud - Christian Pujolle Impression : ACSO Tirage en 1150 ex.

cqbc33@gmail.com

<http://www.federation-quartiers-pessac.com/quartiers/brivazac/VV/vv.htm>

## Le Mot du Président

Le dimanche 2 février, se tenait l'Assemblée Générale du comité de quartier. Je voudrais remercier les participants qui nous ont faits l'honneur de leur présence et rappeler combien il est important de se saisir de ces occasions pour s'intéresser à la vie locale. Outre la présentation des différents rapports, des orientations sont proposées, et le comité a besoin de vous pour relayer tout ce qui relève de la vie quotidienne dans nos rues et avenues. Vous trouverez dans ces colonnes le rapport moral dans son intégralité, un compte-rendu de l'Assemblée générale et des débats avec les élus et un tableau dressant l'état des finances. L'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté la modification des statuts proposé par le conseil d'administration. Celle-ci concerne le changement de l'aire d'intervention du comité de quartier. Enfin, le montant de la cotisation est maintenu à son niveau de l'an dernier (3 euros). Une habitante nous a rejoint au conseil d'administration.

Pour la onzième année consécutive, nous organisons le vide-greniers annuel du quartier. Celui-ci gardera la particularité d'être réservé aux habitants du quartier et aux associations résidentes, et d'avoir un coût d'emplacement le moins cher de Pessac puisqu'il est gratuit. Quelques formalités habituelles à remplir sont cependant nécessaires pour l'inscription qui reste obligatoire. En effet, nous disposons d'un nombre de places limité et non extensible. Toutes les informations sont à lire dans ce numéro et le courrier qui sera adressé aux exposants.

Avril, traditionnellement, est le mois d'ouverture de la chasse aux œufs. Là encore, nous vous y accueillerons avec plaisir dans le parc Lavielle qui, nous l'espérons, aura eu le temps de sécher.

J-P MESSÉ



## VIDE GRENIER

Dimanche 6 Avril  
10h - 17h  
Place Chambrelent

inscription page 8



## CHASSE AUX OEUFs

Dimanche 20 Avril  
10h30  
Parc Lavielle

inscription sur place

L'IMPACT de votre pare-brise se répare !  
**S.A.R.L. ARVI**  
Spécialiste de votre pare-brise

**A+ GLASS** réseau a+ glass Centres Agréés

Matmut MAIF ASSUREUR MILITANT

100, av. Jean JAURÈS  
05 56 45 19 46  
FAX 05 56 45 06 89

**la Halle de Pessac**  
le goût du primeur

du Lundi au Samedi 7h - 19h30  
Dimanche et Jours fériés 7h - 13h

Stéphane et son équipe vous accueillent dans un espace de 300m<sup>2</sup>. 7 jours/7

43 avenue Jean Jaures - 33600 Pessac  
05 56 45 55 39

# Rapport Moral

Mesdame, Messieurs,

On ne va pas se le cacher, des échéances électorales s'approchent à grand pas. Pourtant, le comité de quartier est resté et reste fidèle à son esprit de neutralité. Pour votre information, nous avons été contacté par plusieurs listes pour des rencontres autour du thème de la vie associative et de la place des comités de quartier. Nous avons invariablement décliné les sollicitations au motif qu'il nous paraît indispensable d'être rigoureusement indépendant de quelque groupe que ce soit. D'autres comités et syndicats de quartier ont, quant à eux, accepté de répondre favorablement à toutes les demandes. C'est aussi un point de vue qui se défend. Pourtant, si, parfois, ici ou là, la question des associations est évoquée dans les propos de campagnes, nous ne les commenterons pas. Nous préférons développer notre intervention sur ce qui nous paraît sinon nécessaire, du moins suffisant pour perpétuer un certain dynamisme dans la vie associative.

De quoi ont besoin les associations ? De beaucoup choses assurément, mais ce qui confère à une association son importance, c'est le projet qu'elle porte. Ce projet ne peut pas être dicté par des entités extérieures. Un humoriste, hélas décédé, se proclamait « artiste dégaï » au sens il ne se sentait appartenir qu'à lui-même. Le projet d'une association appartient donc d'abord et avant tout à ses adhérents ; ce sont eux qui décident en votant des orientations, des choix pour un conseil d'administration dont la responsabilité est d'affirmer ces engagements. Nous ne sommes pas prêts (en tout cas, je ne suis pas prêt) à accepter l'idée d'une quelconque ingérence dans la conduite de nos affaires sous quelques conditions que ce soient.

Le projet du comité de quartier se décline sur plusieurs plans : le lien social, la défense de l'intérêt général et l'aide à la communication fournie aux associations du quartier.

Le choix de promouvoir des animations pour les habitants répond à la problématique du vivre ensemble. Notre comité de quartier possède une équipe en charge de l'animation qui tient particulièrement à bien vous accueillir. Ces dernières années, vous aurez certainement remarqué l'attention apportée à la décoration, à la volonté d'élargir à tous la participation aux événements dans le quartier. Ce groupe qui donne beaucoup de son temps mériterait d'être renforcé, d'être épaulé car la répartition des tâches allège la charge. Le facteur humain est donc primordial. Et, pour autant, l'aspect matériel ne peut pas être non plus écarté : organiser une fête, un vide-grenier suppose des moyens que le comité de quartier ne peut s'offrir. Qu'il s'agisse de tables, de chaises, de la salle mobile pour la fête de quartier, de cette salle pour nous réunir, du local de stockage, la ville de Pessac fournit le matériel, moyennant le dépôt d'un dossier au service en charge de la vie associative. Ces

équipements possèdent un coût mais ils permettent aussi de multiplier l'offre en événements festifs.

Quand certains demandent une subvention plus importante, ont-ils présent à l'esprit que cette mise à disposition de moyen représente un montant très nettement supérieur aux 500€ alloués chaque année aux comités et syndicats de quartier. Je ne veux pas dire, pour autant, que cette subvention n'est pas nécessaire : elle l'est et elle constitue, en soi, une reconnaissance de l'association. De notre point de vue, il est plus important de disposer de ce matériel en quantité suffisante à chaque manifestation. Enfin, le prêt des salles municipales (notamment le Royal) constitue un avantage non négligeable pour le comité de quartier. Je ne reviendrai pas non plus



sur la nécessité d'une maison de quartier accueillante, polyvalente et adaptée aux usages ; nous aurons peut-être l'occasion d'en parler lors du débat et des questions aux élus après l'assemblée générale.

Dans le domaine du cadre de vie et de l'urbanisme, l'usage voulait que des concertations soient menées lors des projets de construction pour 3 logements et plus. Cette initiative nous paraît correspondre à un impératif dans le cadre de la défense des intérêts des habitants.

Nous constatons cependant des manques, des difficultés. L'exemple de la construction de la résidence Escabelle sur le domaine universitaire est emblématique du dysfonctionnement et traduit bien la difficulté de rassembler les interlocuteurs. Sur un aussi gros chantier, il nous semble que la ville de Pessac et les quartiers environnants particulièrement, auraient eu une légitimité à faire entendre leurs arguments car, jusqu'à preuve du contraire, 60 % du domaine universitaire est sur le territoire communal. Pourtant, il semblerait que les décisions aient été prises sans aucune consultation avec les effets que l'on connaît. Pensez, un instant, aux déplacements piétons vers la ligne de tramway par l'avenue Pey-Berland et aux difficultés que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. Cet équipement de transport en commun n'est pas seulement utilisé par la population universitaire, les habitants des quartiers aussi l'empruntent quotidiennement. On peut craindre bien d'autres difficultés encore si l'on pense à tous les chantiers qui vont démarrer dans les semaines et les mois qui viennent. Notre quartier et ceux de nos voisins ne peuvent pas découvrir des situations aussi inextricables du jour au lendemain et pour des périodes aussi prolongées.

La démarche de concertation si indispensable est fondamentale pour la démocratie participative. Elle est astreinte à la participation des habitants à qui il faut donner la parole. Le comité de quartier a organisé des réunions, je pense aux rues du Commandant L'Herminier et du Professeur Esclançon, où, une fois les objectifs fixés, des choix sont décidés collectivement.

Les travaux réalisés et les modifications engagées semblent confirmer la validité des choix effectués. Le comité devra poursuivre cet échange avec ses adhérents, que ce soit lors de problématiques spécifiques, ou à l'occasion de thèmes plus généraux.

La participation peut prendre d'autres formes. Certains habitants de ce quartier n'hésitent pas à nous informer de situations curieuses, des courriers qu'ils adressent à la mairie et à réagir aux articles que nous diffusons dans le Voisins&Voisines. L'un nous parle de l'aire d'accueil des containers pour la rue Louis Braille, un autre d'arbres morts qui gênent les cheminements, un autre encore nous informe de la présence d'une grue sur une parcelle à construire. Ces actes revêtent, pour nous, une importance capitale. Nous pensons que le comité de quartier doit se saisir dès qu'il peut de tout ce qui relève de l'intérêt général.

Enfin, l'aide à la communication que nous proposons aux associations présentes dans le quartier ne se substitue pas à un service tel que le propose la « Maison des Associations ». Il en est un complément de proximité, et c'est là son objectif. La nécessaire diffusion des actions menées par elles relève du simple bon sens. Il faut donc, pour cela, que la « Maison des Associations » de notre ville puisse continuer à assurer ses missions, particulièrement auprès des petites structures dont les capacités de financement sont limitées. Le comité de quartier, qui diffuse son bulletin d'informations Voisins&Voisines depuis plus de 10 ans, est résolument décidé à maintenir cet objectif. Il constitue à la fois un vecteur de lien et un enjeu de transparence. Nos actions sont toujours expliquées, nos choix argumentés dans l'intérêt général.

Au chapitre de la communication, je profite, d'ailleurs, de cette

tribune pour porter à votre connaissance notre choix de mettre en place un livret d'accueil pour les nouveaux habitants du quartier. En effet, arriver dans un nouveau quartier oblige à construire de nouveaux repères : où trouver les arrêts de bus, les boîtes aux lettres, les équipements publics, les commerces de proximité, le point de collecte du verre, et bien d'autres choses encore. Le comité de quartier doit permettre aux nouvelles familles de très vite trouver les réponses à leurs questions. Et c'est aussi l'occasion de faire connaître nos actions.

Pour terminer mon propos, je voudrais remercier le conseil d'administration sortant sans qui rien n'est possible, pour leur bonne humeur, leur investissement, le temps passé, et avec qui les échanges sont toujours aussi enrichissants de leur diversité.



## BILAN

Comité  
de Quartier  
Brivazac-Candau

RECETTES	DEPENSES	BALANCE
10218.15€	8 625.26€	1 592.89€

**Auto - AAC - Moto - BSR**  
école de conduite

S. CARASCO

128C  
avenue du Docteur Schweitzer  
Tél : 05 . 56 . 46 . 26 . 38

Mémé à pied, Bébé à roulettes  
Stationner sur le trottoir est  
inutile, coûteux et dangereux



## Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire du 2 février 2014

La modification de l'article 2 de nos statuts définissant l'aire géographique du quartier a été approuvée à la majorité des 50 membres adhérents présents ou représentés à l'AG extraordinaire.

Lors de l'AG ordinaire, le rapport d'activité et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité des 56 membres présents ou représentés. De même la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €.

Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré 1 démission et 1 nouveau membre (H. Ardouin)

# Le Jardin du Bois des Roses



*C'est la troisième année d'existence de l'association du Jardin du Bois des Roses . Une équipe renouvelée vous propose de poursuivre les actions entreprises les années précédentes .*

Ainsi cette année, le vide grenier du comité de quartier de Brivazac-Candau aura lieu le dimanche 6 avril, avenue du Rond Point. Un stand de l'association accueillera toutes les personnes intéressées par notre démarche de jardin partagé. Au jardin lui même, situé aux abords de la place du Muguet, nous vous accueillons tous les mercredi vers 18 heures et les samedis après midi à partir

de 15 heures. D'autre part le Jardin du Bois des Roses participera aussi cette année au Printemps du Bourgaillh, le samedi 19 avril. Vous êtes cordialement invités à passer nous voir au stand de l'association qui sera situé dans l'allée principale. Enfin le samedi 31 mai, le Jardin du Bois des Roses vous ouvrira ses portes pour une journée bien remplie en animations.

**Joignez-nous / renseignez-vous / rejoignez-nous**  
**Tel : 05 56 96 20 75 ou 06 66 76 05 29**

**Qui met les pieds et les mains au  
jardin  
gardera un corps sain !**



## L'Atelier de Relaxation et de Méditation

Il a lieu tous les jeudis soir de 19h30 à 20h30 dans la salle Brivazac, à l'angle de la rue Henry Dunant et de la rue Louis Braille (Pessac). Le tarif des séances est associatif afin de rendre cette pratique disponible pour tous,

**Citons parmi les nombreux bienfaits issus d'une pratique régulière de la relaxation et de la méditation :**

- le relâchement des tensions physiques et psychiques,
- le retour à un état de stabilité et de paix intérieure,
- un esprit plus clair capable de prendre des décisions importantes,
- une meilleure qualité de sommeil, une optimisation accrue du potentiel et des performances,
- une énergie accrue du fait de la libération des tensions et des émotions perturbatrices,



Pour plus ample information vous pouvez joindre la Présidente de l'Association Graines d'Eveil, Mme Paillet au 06 12 38 55 40

## Une nouvelle maison de quartier

Le comité de quartier y avait travaillé, un pré-projet était élaboré, un emplacement déterminé. Plus récemment, des bruits couraient. Enfin, le dimanche 2 février, monsieur le Maire annonçait la phase préalable à la construction de notre nouvelle maison de quartier : la concertation entre les services de la ville et le comité de quartier.

Dans la semaine qui suivit l'Assemblée Générale, la Direction Générale des Services prenait rendez-vous avec le comité de quartier

Première réunion le mercredi 12 février où nous exposons notre vision de ce que

devrait être l'ambition d'un tel projet inséré dans une cité de l'innovation.

Son emplacement en entrée de ville, à proximité de l'Université de Bordeaux en fait un lieu stratégique pour mutualiser des usages. La capacité d'accueil en public doit être nettement supérieure à celle que nous connaissons actuellement et intégrer les développements futurs et les augmentations de populations prévues par les constructions sur le domaine universitaire. Des modularités d'usage à penser doivent assurer des utilisations concomitantes et pour cela, un bureau à usage exclusif du

comité de quartier qui permette d'abriter les archives et dossiers de travail en cours, une salle de réunion calibrée pour 30 personnes et une grande salle qui a vocation à permettre des événements culturels.

Voici résumé brièvement le contenu de nos propos. Il est bien entendu que les associations utilisatrices de la salle actuelle avaient déjà été rencontrées il y a quelques années, elles le seront à nouveau, nous l'espérons bientôt, pour réactualiser la nature de leurs besoins.

Une affaire à suivre donc et dont nous vous reparlerons dans le prochain numéro.

**SARL La Boulang'éric** 

**Vente FLASH :**  
**6 canelés**

**8€** 

52 av. de Gradignan 33600 PESSAC  
**05 56 45 15 60**

**AUGMENTEZ  
VOS REVENUS AVEC  
VOTRE MAISON**

**Dominique ANDRIEUX**  
52 bis avenue Phénix Haut-Brion  
33600 PESSAC

**05 56 460 920**  
**06 85 53 38 28**

  
**Fenêtres  
LORENOVE**

Tout un monde d'ouvertures.

**MENUISERIES  
BOIS - PVC - ALU**

**LORENOVE ACANTIS FENETRES**  
8 RUE HENRI LE CHATELIER  
33600 PESSAC  
(Rocade sortie 14 ZI Bersol 1)  
**TEL : 05 56 07 20 04**  
[www.lorenove.fr](http://www.lorenove.fr)

  

# Débat avec les élus

Le débat commence vers 11 h 30 en présence du maire accompagné de madame Moncoucut et de messieurs Verdon, Dubos, Cabannes, Haurie et Hofer.

Trois élus de l'opposition sont également présents mais ne participeront pas au débat.

## Introduction

Cette année encore, Monsieur le maire rappelle, qu'au début de sa vie pessacaise, il habitait le quartier. Il en voit les évolutions qui finalement ont amené peu de changements. Il constate cependant, dans certaines zones, la densification de l'habitat qui peut provoquer des problèmes d'écoulement d'eau.

Il rappelle que notre quartier est proche du centre ville dont l'accès doit être fluidifié pour les déplacements piétons ou vélos.

Monsieur le maire revient également sur la proximité du campus universitaire qui a nécessairement une incidence sur la vie du quartier (logements, circulations, etc.). Les relations que nous entretenons avec lui ont également changé avec la venue du tram. Pour cela, le plan campus est une bonne chose. En effet, les évolutions du campus posent questions et il est bon que les comités de quartier soit associés à la réflexion. Cette concertation est, pour l'État et les universitaires, une nouvelle manière d'aborder leur relations avec les citoyens. En effet, l'État n'a pas l'habitude de la concertation avec les collectivités locales. Il cite pour preuve les problèmes que la ville de Pessac rencontre sur l'éclairage de la rocade ou encore le transport d'électricité sur la CUB.

Il rappelle, en revanche, que la concertation est une identité forte de la ville de Pessac qui s'appuie sur les comités de quartier qui doivent rester libres et indépendants. Il précise que prochainement une concertation aura lieu avec tous les quartiers limitrophes du domaine universitaire en se félicitant de l'évolution des universitaires et de l'état pour entendre la parole des citoyens et cela, même s'il reste encore des problèmes à régler dans ce domaine universitaire comme la circulation.

Monsieur le maire cite encore quelques exemples de concertation réussie (aménagement rue L'herminier, ancienne maison de retraite). Il précise que, malgré ces échanges positifs, le quartier ne doit pas se sentir en impasse. C'est pour cela qu'il se prononce contre la suppression du tourne-à-gauche sur l'avenue Jean Jaurès vers la rue du Pont du Chiquet, au niveau du magasin Zyke. Il précise qu'il restera ferme face aux techniciens de la CUB. Par ailleurs, il rappelle que l'aménagement global de l'avenue Jean Jaurès apportera des

stationnements supplémentaires et améliorera la circulation des vélos. Les travaux démarreront en 2014.

Monsieur le maire termine son intervention en félicitant le comité pour le travail effectué et notamment celui autour de l'aménagement du Bois des Roses qui donne satisfaction à tout le monde.

## Inondations

Un riverain de la rue Phénix Haut Brion se plaint d'avoir subi 2 inondations au cours de l'année, une lors du violent orage de juillet 2013 et une autre en ce moment à cause des fortes pluies. Il rappelle également la présence du parking sur le haut de l'avenue derrière la boulangerie de l'avenue Schweitzer. Ce parking ne sert à rien mais empêche certainement l'absorption de l'eau par le sol, cette dernière s'évacuant alors par écoulement vers les terrains au-dessous dont le sien.

Dans un premier temps, Gérard Dubos, conseiller municipal chargé de la voirie, rappelle que les problèmes d'inondations doivent être signalés le plus vite possible aux services compétents de la mairie afin qu'il soient analysés pour trouver une solution.

Par ailleurs, il estime que les phénomènes climatiques de cet été étaient très exceptionnels (événement centenaire). Globalement, l'évacuation des eaux s'est bien passée même s'il y a pu avoir des problèmes ponctuels. En revanche, les problèmes posés par les pluies actuelles sont plus inquiétants et demandent à être analysés.

Il précise également que la mairie n'a pas eu de remontées dans le secteur de phénomène similaire.

## Fossé SNCF

Un riverain de la rue Chiquet-Brion rappelle qu'il a écrit, en octobre, un courrier à la mairie concernant le fossé au pied du talus SNCF, vers la rue du Bas Brion, dont l'eau, ne s'évacuant plus, reste stagnante avec les problèmes sanitaires et les risques pour les constructions que cela peut poser.

M. Dubos confirme qu'il a bien reçu le courrier qu'il a transmis à RFF (Réseau Ferré de France) qui reste responsable de l'entretien des voies ferrées. Le dossier n'avançant pas, un deuxième courrier est parti dernièrement. M. Dubos termine son intervention en précisant que, malheureusement, notre quartier n'est pas le seul concerné par le manque d'entretien, par RFF, des environs de la voie ferrée.

Problème de distribution d'électricité

Plusieurs personnes dans la salle témoignent de coupures d'électricité que nous subissons dans le quartier. Ce problème devient récurrent ; il s'agit de la troisième année consécutive qu'il est soulevé lors de ce débat sans que des solutions efficaces soient proposées.

Jean Paul Messé, président du comité de quartier, rappelle la conversation qu'il a eu, il y a déjà quelques temps, avec M. Godier, interlocuteur de ERDF auprès des collectivités locales. Le constat n'a pas changé : le réseau de distribution est trop faible pour faire face à la densification des habitations donc à l'augmentation des besoins. Ces coupures sont d'autant plus inacceptables que notre vie actuelle s'organise autour de l'électricité (chauffage, téléphone, internet, domotique etc.).

M. Dubos, commence par rappeler qu'il y a 3 intervenants dans la distribution d'électricité : EDF qui produit l'électricité, RTE qui la transporte et ERDF qui la distribue.

RTE a déjà alerté la mairie de l'augmentation de la capacité de distribution de l'électricité par la construction de 2 lignes souterraines de 63 000V.

Concernant les coupures, il peut s'agir :  
.soit d'un problème de puissance mais c'est peu probable et dans ce cas, RTE est responsable.

.soit un incident sur le réseau et, dans ce cas, ERDF est responsable.

.soit un dysfonctionnement sur le réseau. Dans ce cas, la mairie a passé un accord avec ERDF qui permet de réagir rapidement en ayant également un bon suivi de la qualité du réseau pessacais. Dès qu'un problème se présente, il faut prévenir rapidement.

Concernant les coupures évoquées plus tôt, il n'a actuellement reçu aucune information.

Enfin M. Verdon (conseiller municipal chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie) ajoute qu'il y a effectivement des problèmes de capacité. ERDF réfléchit à la construction de postes source destinés à desservir ou à renforcer la desserte en électricité de certains secteurs de l'agglomération. Un poste source est prévue vers le campus de Bissy pour toute la partie sud-ouest de l'agglomération.



Terrain au 26 avenue Phénix-Haut-Brion

A l'inquiétude exprimée par des riverains d'un futur projet situé sur le terrain du 26 avenue Phénix Haut Brion et qui ont vu arriver une grue ces derniers jours, M. Verdon confirme qu'il a bien rencontré le propriétaire du terrain qui avait de grandes ambitions mais actuellement aucun permis de construire n'a été déposé.

Il n'a pas non plus d'information sur la vente du terrain.

Il rappelle cependant que lors de l'instruction des permis de construire, il veille à la bonne intégration des projets dans leur environnement direct et notamment à ce que l'intimité des voisins (pas de vue directe) soit préservée. Il s'attache également à ce que les projets accueillent des familles.

Il précise qu'il organisera, comme d'habitude, une réunion avec les riverains qui insistent sur la qualité du projet et son intégration harmonieuse dans le quartier.

#### Résidence l'Escabelle

Une réunion sur chantier de la résidence l'Escabelle (construction à côté de la station Doyen Bru) a eu lieu le 24 janvier dernier. Une signalétique notamment pour annoncer que l'avenue Pey-Berland était fermée devait être posée. Aujourd'hui rien n'est encore fait.

M. Dubos répond que c'est à cause du mauvais temps. Il rappelle que cette signalétique devait indiquer que l'avenue était en impasse et que l'itinéraire de déviation passait par l'allée La Boétie puis la rue Léon Duguit. En revanche, les cheminements piétons et vélos sont maintenant sécurisés.

De nombreux travaux étant prévus les années à venir sur le domaine universitaire, M. Dubos précise qu'une réunion doit avoir lieu prochainement pour préparer une vision globale des différentes dispositions qui devront être mises en place.

M. Verdon rappelle également que les difficultés viennent non seulement des problèmes de relations avec le domaine universitaire mais également des relations des établissements entre eux.

Sur ce projet l'Escabelle, des riverains regrettent le manque de fermeté de la mairie et qu'elle ne se soit pas suffisamment appuyée sur les habitants du quartier qui auraient pu manifester leur mécontentement.

M. le Maire rappelle que l'occupation du domaine public est régie par des lois. Cependant, sur le domaine universitaire, il veut anticiper sa régulation. L'Université de Bordeaux a été prévenue et les autorisations ne seront accordées qu'après négociation.

#### Jardins du Bois des Roses

Un adhérent de l'association du Jardin du Bois des Roses, qui parle en son nom propre, voudrait connaître l'avancement du dossier en cours concernant le déplacement de l'abri de Jardin à cause des bambous qui envahissent un terrain riverain.

M. Hofer (conseiller municipal chargé des espaces verts, du mode de vie durable et de l'économie solidaire) précise qu'une réunion doit avoir lieu très prochainement (a priori une invitation est partie mais n'a pas été reçue par les personnes concernées). Une solution qu'il ne souhaite pas dévoiler sera faite à ce moment. Il précise néanmoins que l'idée est de conserver le paysage actuel.

#### Mesures d'effet phonique par RFF

Un riverain souhaite savoir pourquoi RFF lui a adressé un courrier concernant des mesures phoniques.

M. Dubos précise qu'il s'agit certainement du projet P.N.B. (points noirs bruits) lié aux nuisances sonores de la ligne qui traverse Pessac et non pas au projet de rétablissement du triangle des Échoppes. Certaines zones d'habitats denses ont déjà été traitées sur Pessac avec des murs anti-bruit. Il s'agit maintenant de faire des analyses maison par maison pour trouver des solutions individuelles.

Concernant le triangle des Échoppes, suite à l'enquête d'utilité publique, le projet a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Ce projet doit rétablir la liaison du chemin de fer de ceinture avec la gare de Pessac. La procédure de concertation des riverains va bientôt être lancée. Les travaux, quant à eux, ne devraient pas démarrer avant 2015.

Enfin, M. Verdon précise que l'ancien magasin Roques et Lecœur devrait être remplacé par une autre activité et non pas des habitations.

#### Entretien des caniveaux

Certains se plaignent du manque d'entretien des caniveaux qui pose des problèmes d'écoulement d'eau. Plus généralement, des poches d'eau apparaissent régulièrement aux mêmes endroits.

M. Dubos reconnaît le problème et rappelle que l'entretien des trottoirs doit être fait par les riverains.

Concernant les poches d'eau, il peut s'agir d'un manque de capacité des avaloirs. Il faut signaler les problèmes soit directement à la mairie soit pas le biais des comités de quartier.

Dominique Lestynek, président de la fédération des comités de quartiers de Pessac, demande à ce qu'une solution soit trouvée pour assainir le campus notamment

par la création d'un bassin de rétention à proximité de l'intersection avec l'avenue Pey-Berland vers l'Institut d'Optique d'Aquitaine (I.O.A.).

#### Questions diverses

Jean Paul Messé, président du comité, remet des doléances qu'il a reçues de plusieurs habitants du quartier :

- poteau rongé par les termites au 21 avenue Fanning Lafontaine,
- trou dans le trottoir à l'angle des avenues du Rond Point et Phénix Haut Brion,
- passage piétons/cyclistes sous le Pont "Leclerc" non sécurisé,
- 2 arbres morts sur le chemin de l'école,
- aire d'accueil des containers rue Louis Braille non fini.

#### Stationnements sur les trottoirs

La question du stationnement des voitures sur les trottoirs est à nouveau posée.

Le maire estime que, face à ces incivismes, il y a 2 actions possibles : soit mettre en place des dispositifs dissuasifs (potelets, etc.), soit la répression. Il estime que cette deuxième solution ne peut pas tout. Il faut savoir être compréhensif et entendre les arguments.

Jean Paul Messé rappelle néanmoins que lorsque des aménagements ont été faits pour améliorer les stationnements, il faut quand même se donner les moyens de les faire respecter.

#### Aménagement de l'avenue de Candau

Les aménagements de l'avenue de Candau ne sont pas finis au niveau de l'intersection avec l'avenue Fanning-Lafontaine. Quand ces travaux seront-ils terminés ?

M. Dubos précise que les dernières négociations amiables sont en cours sous la responsabilité d'un expert nommé par la CUB. Si elles n'aboutissent pas, il faudra passer par le juge des expropriations.

#### Cité de l'innovation

M. le maire présente son projet de cité de l'innovation qui devrait se construire sur l'ancienne propriété Sirieix (située face à l'école avenue Marc Desbats). Ce projet en est encore à ses premiers balbutiements mais M. le maire souhaite qu'il avance rapidement. Il regroupera différents secteurs publiques, parapubliques ou privés de l'innovation.

Dans ce projet, il souhaite intégrer la maison de quartier du comité Birvazac-Candau avec qui des contacts ont déjà été pris par les services de la mairie, pour élaborer ce projet.

# Le plan de votre quartier Brivazac - Candau



## GARAGE GASSIOT

**Entretien et Réparations  
toutes marques**

17 av du Rond-Point 33600 PESSAC  
Tél/Fax : 05 56 46 11 71

[www.garagegassiot.fr](http://www.garagegassiot.fr)



Salon de coiffure  
Hommes Femmes Enfants

## Jenny f'hair

22 avenue du Rond-Point  
33600 PESSAC

Mardi-Mercredi-Vendredi

9h-19h

Jeu

9h-12h30 17h-19h

Samedi

9h-17h

Avec ou sans RDV

Tél: 05.56.45.79.18

## POUR TOUT LOUER SANS SE TROMPER

Matériel pour :

Espaces verts - Terrassements - Maçonnerie



**05 56 36 27 37**

1, avenue de Verdun

33610 CESTAS - Gazinet ( face au Pacha)

Fax : 05 57 26 96 10

NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PORTABLE	adresse mail	CADRE DE VIE/ URBANISME	ANIMATIONS	V&V	MEMOIRE QUARTIER	BUREAU
ALEXANDRE	Marc	101, avenue de Candau		06 86 85 88 29	elfinoe@orange					
ARDOUIN	Hélène	7, allée Jacques Brel	05 47 29 71 84	06 63 91 73 41	christophe.ardouin@numericable.fr					
BERNARD	Nathalie	8, rue du Jasmin	05 56 15 81 70	06 13 23 67 71	cocobouchonangel@free.fr					
BOUYER	Yvon	43, avenue de Brivazac	05 56 45 70 54		yvon.bouyer@neuf.fr					trésorier adj.
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	05 56 45 34 86	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr					secrétaire
COHEN	Annick	30, avenue de Brivazac	05 56 45 40 17	06 99 22 11 00	annickcohen@free.fr					
JULIEN	Guéno	36, rue du prof. Esclangon	05 56 15 32 29		guenoj@aliceadsl.fr					secrétaire adj.
LAFAYE	Nathalie	4, rue Charcot	05 56 45 71 87		ndjp.lafaye@gmail.com					
LEFRANCOIS	Gérard	2, rue Chiquet Brion	05 56 15 02 44		gerard_lefrancois@yahoo.fr					
LUINAUD	Valérie	13, avenue du Rond Point		06 09 39 82 20	v.luinaud@free.fr					trésorière
MEDINA	Corinne	12, rue du Jasmin	05 56 45 37 21	06 61 20 09 77	medina.corinne@wanadoo.fr					
MESSE	Jean Paul	5, rue Marc Sangnier	05 56 45 60 46	06 71 48 76 32	messe.jean-paul@wanadoo.fr					Président
MINEUR	Jacques	31, rue du Cdt Lherminier	05 56 45 41 04	06 32 38 42 41						
MONAURY	Bruno	74, avenue de Candau	05 56 45 02 18	06 87 10 34 00	bruno.pc.portable@neuf.fr					Vice président
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines	05 56 45 09 79		chpujolle@gmail.com					
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau		06 76 86 63 50	seborga1@free.fr					
SICAULT	Martine	4bis, rue Jean Charcot	05 56 15 31 01		eliette.sicault@laposte.net					

Adresse postale : 37, avenue de Candau

Adresse électronique : cqbc33@gmail.com

Site internet : federation-quartiers-pessac.com

## Vide grenier 2014

90 places pour les exposants, un emplacement gratuit et réservé aux habitants du quartier. Seul le comité de quartier de Brivazac-Candau peut vous proposer de telles conditions. Votre grenier, cave, garage débordent d'objets dont vous ne savez plus quoi faire. C'est le moment de vous inscrire sans plus tarder en complétant l'attestation au bas de la page. Elle est obligatoire et c'est votre sésame pour vous séparer de toutes ces affaires et leur donner une seconde vie. Vous disposez sur place

d'une table et d'une chaise sur laquelle vous placerez vos trésors, vous fixez vos prix à votre guise (le comité ne prélève aucune commission sur les ventes).

Le dimanche 6 avril, réveillez-vous au chant du coq de Brivazac, chargez votre voiture, caddie, brouette, chariot et laissez-vous guider. L'arrivée des exposants se fera à 9h par l'avenue de Brivazac impérativement et des membres du comité vous accueilleront pour l'installation. À la table d'accueil, passage obligatoire de tous les

exposants, vous recevrez un numéro correspondant à la table qui vous est attribuée. Aux environs de midi, le comité convie exposants et chineurs à partager l'apéritif et les grignoteries. Enfin, à 17 heures, dernier délai, vous rangez et remballez soigneusement vos invendus qui trouveront peut-être acquéreur l'an prochain.

L'attestation ci-dessous est à remettre au plus tard le Mardi 1er Avril à Yvon BOUYER au 43 av de Brivazac.

<b>ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS</b>		<b>Organisateur : Comité de Quartier BRIVAZAC CANDAU</b> Adresse : 37 avenue de Candau - 33600 PESSAC	
<b>Personne physique</b>		<b>Se déroulant le Dimanche 6 avril 2014 à PESSAC 33600</b>	
<b>Je soussigné(e), Nom :</b> _____		<b>Prénom :</b> _____	
<b>Né(e) le</b> _____ <b>à</b> _____ <b>CP :</b> _____			
<b>Adresse :</b> _____			
<b>CP :</b> _____		<b>Ville :</b> _____	
<b>Tél :</b> _____		<b>Email :</b> _____	
<b>N° immatriculation de mon véhicule :</b> _____		<b>Titulaire de la pièce d'identité N°</b> _____	
		<b>Délivrée le</b> _____ <b>par</b> _____	
<small>           Déclare sur l'honneur :            - de ne pas être commerçant(e)            - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)            - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code Pénal)         </small>			
<b>Fait à</b> _____ <b>le</b> _____		<b>Signature</b> _____	
<small>Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation</small>			